

LYON Social

Chez Deliveroo, « le salariat n'est pas une revendication partagée par tous »

Ces dernières semaines, les livreurs de diverses plateformes de livraison de repas se mobilisent pour de meilleures conditions de travail. Certains se sont tournés vers les Prud'hommes. Pour Daniel Stéffan, porte-parole de Deliveroo, il est possible de faire mieux au niveau de leur protection sociale.

Des livreurs dénoncent une baisse du tarif des courses. Qu'en est-il ?

« De plus en plus de restaurants recourent à des services de livraison. La rémunération sur les pics du week-end a augmenté. Les courses à moins de 3 euros, sur de courtes distances, représentent moins de 1 % du total. 90 % des courses sont payées plus de 4 euros. Le livreur connaît la tarification avant d'accepter la course. »

Beaucoup demandent une meilleure protection sociale

« Un rapport vient d'être remis au Premier ministre par Jean-Yves Frouin. Il a été mandaté pour se pencher sur les questions de dialogue social, le statut des livreurs et leur protection sociale [N.D.L.R. : l'ex-président de la chambre sociale de la Cour de cassation évoque la piste du partage salarial et de la coopérative. Rapport que dénonce la CGT qui estime que « les plateformes sont gagnantes »]. On pense que dans le cadre de la réflexion que va mener le gouvernement il y a de la place pour faire mieux. Deliveroo offre les meilleures protections sociales du marché aux livreurs. On est volontaire pour faire plus dans un cadre qui nous permette de sécuriser juridiquement notre modèle et de garantir l'indépendance des livreurs. »

Le 25 novembre à Lyon, six livreurs de plusieurs plateformes ont déposé des dossiers de requalification en CDI aux Prud'hommes.

Quelle est votre position ?

« Le salariat n'est pas une revendication partagée par tous. Le faible nombre de dossiers tend à le démontrer. On fera valoir que les contrats remplissent les critères qui permettent de qualifier l'indépendance : la liberté de se connecter ou pas, de choisir ses horaires et son amplitude horaire, de refuser une course sans préjudice et de sous-traiter son activité légalement. »

Certains le font illégalement en sous-louant à des sans-papiers

« C'est une fraude. Les victimes ce sont les sans-papiers qui roulent sans pouvoir toucher le prix complet de la course, et à un moindre degré, la plateforme, parce qu'on ne cautionne pas ce système. C'est un phénomène qui est dur à quantifier. On surveille les changements suspects, les nombreux numéros et mails rattachés à un compte. Le but n'est pas de s'en prendre aux sans-pa-

piers mais de suspendre le compte de celui qui l'exploite. »

Des livreurs de la CGT Ubereats-Deliveroo vous reprochent de ne pas échanger avec eux. Qu'en est-il ?

« On est dans une logique de dialogue constant. On a créé en 2020 le Forum des livreurs (25 livreurs élus par leurs pairs). On n'est pas dans un échange sur des revendications avec en particulier la CGT parce qu'elle ne représente pas la flotte dans son ensemble. 2020 a été une année éprouvante pour les restaurateurs. La livraison, la vente à emporter, ce sont les seuls canaux de distribution qui leur restent. Si on est attaché au droit de manifester, on sera attentif à ce que les manifestations ne débordent pas en blocage. »

Recueilli par A.-L. WYNAR

Les livreurs des différentes plateformes se mobilisent ce samedi 5 décembre dans le cadre d'une



Damien Stéffan, porte-parole de Deliveroo France. Deliveroo compte 1 050 restaurants partenaires actifs et 800 livreurs actifs, à ce jour, à Lyon. Photo Progrès/DR

action nationale pour « l'amélioration de leurs conditions de travail ». À Lyon, ils se sont donné rendez-vous à 18 h 30, à Bellecour.

Offrir un débit de fou n'a jamais été si raisonnable.



Soit pour les nouveaux clients Orange : remises immédiates de 14€/mois⁽¹⁾ et remboursement différé de 5€/mois pour Internet avec changement d'opérateur⁽²⁾.

Livebox : Fibre + TV UHD 4K + Fixe

Souscrivez sur orange.fr ou pour des conseils personnalisés, prenez rendez-vous en boutique au 0 800 02 55 55 (appel et service gratuits), sur l'appli Orange et moi et sur notre site. Offre soumise à condition du 19/11/2020 au 25/12/2020 avec engagements, réservée aux particuliers en France métropolitaine, valable sous réserve d'éligibilité. Frais de résiliation : 50€. Frais d'activation du décodeur : 40€. (1) Remises immédiates de 9€/mois le Bon Plan et de 5€/mois la remise La Fibre au prix de l'ADSL. (2) Remboursement différé sur facture de 5€/mois pour les nouveaux clients Internet avec changement d'opérateur après le 19/09/2020. Détails et formulaire sur odr.orange.fr

